RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : LE MERLERAULT

Conclusion sanitaire

2024

L'eau peut être consommée par tous sans risque pour la santé à l'exception du secteur des "Cocaignes" commune déléguée de Neuville-Près-Sées, qui a fait l'objet d'une restriction d'eau pour l'usage de la boisson au regard des dépassements de la valeur réglementaire en chlorure de vinyle monomère (CVM).
Elle a été classée en qualité convenable en raison de la présence d'un produit de dégradation de pesticide*.

* le métabolite R471811 du chlorothalonil n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).

Indicateur global de qualité

B

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FRESTINIERE F1, FRESTINIERE F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2740 personnes sur 17 communes. Le responsable des installations est : « SMAEP DU MERLERAULT ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR FRANCE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **27/05/2025**

UDI **061000438**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **22**
Conformité : **95 %**
Valeur maxi : **1 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **21**
Valeur moyenne : **10,9 mg/L**
Valeur maxi : **16 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — B — Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **67 %**
Nombre de substances recherchées : **323**
Valeur maxi : **1,07 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,11 mg/L**
Valeur maxi : **0,11 mg/L**

TRIHALOMÉTHANES — A — Très bonne qualité

Elément d'origine industrielle ou pouvant provenir du procédé de désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **10,9 microgramme/L**
Valeur maxi : **18,7 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **21**
Valeur moyenne : **34,8 °f**
Valeur maxi : **37,3 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte.

POUR EN SAVOIR PLUS : https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-dans-votre-commune

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE - Unité départementale de l'Orne - Pôle Santé Environnement -
Cité Administrative - Place du Général Bonet - 61000 ALENCON
02 50 28 74 30
ars-normandie-ud61-eau@ars.sante.fr